WGY65635 – 138/2/24

QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UA SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT (CTS-JCS4 UA)
22 – 26 MAI 2023
ADDIS-ABEBA – ÉTHIOPIE

STC/YCS-4MIN/Report [FR]

THÈME : ***« L'UA à 60 ans : débloquer et développer l'innovation pour la mise en œuvre de la ZLECAf par le biais de la jeunesse, de la culture et du sport »***

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres de la quatrième session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS 4) s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 26 mai 2023, à la suite de la réunion des experts qui s'est tenue du 22 au 24 mai 2023 sous le thème ***« L'UA à 60 ans : débloquer et développer l'innovation pour la mise en œuvre de la ZLECAf à travers la jeunesse, la culture et le sport »***

II. PARTICIPATION

2. Les trente-quatre (34) États membres suivants de l'UA étaient présents :

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Libye, Mauritanie, Malawi, Mozambique, Maroc, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Soudan du Sud, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

3. Y étaient représentés, les organes, agences spécialisées et institutions ci-après de l'Union africaine (UA): Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ; Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) ; Académie africaine des langues (ACALAN) ; Centre d'études linguistiques à travers les traditions orales (CELHTO) et Conseil des sports de l'Union africaine (AUSC).

4. Y ont également participé, les partenaires et agences des Nations Unies ci-après:

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Commonwealth, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA); l'Organisation internationale du travail (OIT), *l'Open Society Foundation* (OSF); l'Institut culturel Afrique-Monde arabe *(AACI),* Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF); l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), les Régions du Conseil des sports de l'Union africaine, le Bureau Afrique de l'Agence mondiale antidopage (WADA), l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), AFREXIM Bank, SELAM et les Conseils nationaux de la jeunesse.

III. SÉANCE D'OUVERTURE

5. S.E. Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, a, dans son allocution de bienvenue, souhaité la bienvenue à tous les ministres de la Jeunesse, de la Culture et des Sports à la quatrième session

ordinaire du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports (CTS-JCS4). Elle a salué leur détermination à assister à cette importante réunion qui permettra de discuter et de proposer des stratégies et des approches possibles pour le développement de la jeunesse, la culture durable et les programmes sportifs, qui renforceront l'intégration régionale et la cohésion sociale en Afrique. Elle a également salué l'engagement des États membres à développer et à soutenir les programmes et initiatives en faveur de la jeunesse, de la culture et des sports. Elle a par ailleurs profité de l'occasion pour présenter ses excuses et en même temps apprécier la patience des États membres en ce qui concerne les retards dans l'organisation de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports (CTS YCS4).

6. La Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social a précisé qu'on ne peut surestimer la contribution de la jeunesse, de la culture et du sport dans l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAF) et la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine de *l'Afrique que nous voulons*. Elle a déclaré que la jeunesse a une forte contribution à apporter aux économies du continent et qu'il s'avère nécessaire d'envisager des programmes et des initiatives susceptibles d'augmenter la participation active de la jeunesse et sa contribution aux économies par le biais d'activités et programmes sportifs et culturels.

7. Mme Chido Mpemba, Envoyée pour la jeunesse du président de la Commission de l'UA, a exprimé sa gratitude au nom de la jeunesse de tout le continent et de la diaspora pour l'invitation à participer à la quatrième session du CTS. Elle a souligné que les jeunes sont représentés au plus haut niveau dans les affaires de l'Union africaine. Elle a précisé que l'Accord de Libre-échange continental africaine (ZLECAf), la plus grande initiative de libre-échange au monde, est une voie importante qui peut offrir des opportunités significatives et durables pour les jeunes africains. Mme Chido Mpemba a mis en exergue l'importance d'offrir une éducation et des compétences adéquates aux jeunes pour renforcer leur contribution à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, *l'Afrique que nous voulons*. Elle a, par ailleurs, appelé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Charte de la jeunesse.

8. S.E. Abderahman Hammad, ministre de la Jeunesse et des Sports de la République algérienne démocratique et populaire, président sortant du CTS – YCS3, a, dans son allocution, exprimé son honneur d'accueillir la troisième session du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture, et le Sport de l'UA dans la capitale algérienne. Il a précisé que les jeunes du continent sont l'avenir et que notre responsabilité collective est de veiller à ce qu'ils disposent des compétences, des ressources et du soutien dont ils ont besoin pour réussir. Il a souligné que les programmes et activités sportifs et culturels sont une occasion pour les jeunes de développer leur bien-être professionnel, physique, mental et psychologique. S.E. Abderahman Hammad a également insisté sur la nécessité d'offrir aux jeunes des compétences adéquates, de promouvoir une culture d'innovation et d'entrepreneuriat, d'investir dans l'éducation et la formation, de les aider à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations, de réussir et d'accéder au monde numérique, et tout cela inclut les

programmes de codage, le marketing numérique, l'analyse des données et d'autres domaines connexes. Il a, pour conclure, souhaité à ses collègues ministres une session productive du CTS-YCS4.

IV. TABLE-RONDE SUR LE THÈME DU CTS-JCS4 *« L'UA A 60 ANS : DEBLOQUER ET DEVELOPPER L'INNOVATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf Á TRAVERS LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT »*

9. Un panel composé de S.E. Monique Nsanzabaganwa, vice-présidente de l'Union africaine. S. E. Dr. Nkosanzana Dlamini, Zuma, ministre déléguée à la présidence chargée des femmes, de la jeunesse et des personnes handicapées de la République d'Afrique du Sud et ancienne présidente de la Commission de l'Union africaine ; S.E. Emma Theofulus Vice-ministre des Technologies de l'information et de la communication (TIC), République de Namibie ; S.E. l'Ambassadeur Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Commission de l'UA, et Mme Chido Mpemba, envoyée du président de la Commission de l'UA pour la jeunesse, ont abordé de manière interactive le thème du CTS-YCS4 : « ***L'UA à 60 ans : débloquer et développer l'innovation pour la mise en œuvre de la ZLECAf à travers la jeunesse, la culture et le sport »***.

10. La modératrice du panel, Mme Prudence Ngwenya, a présenté à la table ronde une conversation sur la cohésion intergénérationnelle – comment différentes générations se sont réunies pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 et afin de continuer à mettre en lumière 60 ans de réalisations et à revoir ensemble dans quelle direction nous allons, d'où nous sommes partis et ce qui a été accompli. Mme Prudence Ngwenya a indiqué que le panel offre l'occasion d'écouter les personnalités qui ont contribué à la vision de nos pères et mères fondateurs.

11. Les membres du panel ont mis en exergue la nécessité pour les Africains de préserver leur passé, d'accéder au présent pour mieux planifier l'avenir. Ils ont appelé les gouvernements africains à mettre en œuvre les décisions sur les secteurs de la jeunesse, de la culture et des sports. Ils ont mis l'accent sur la nécessité pour l'Afrique d'exploiter ses ressources pour le développement continent, avant d'exhorter l'Afrique à mettre fin au paradoxe **«Afrique riche, continent riche avec des populations pauvres».** L'accent a également mis sur la nécessité pour les États membres de l'UA de mettre en œuvre le protocole sur la libre circulation des personnes et des marchandises afin de promouvoir l'intégration et de bâtir une Afrique prospère. Les États membres et l'UA doivent s'engager dans la vulgarisation des différents projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment le projet *One Million Next Level* auprès des groupes marginalisés et le Grand musée d'Afrique (GMA).

V. QUESTIONS DE PROCÉDURE

a. Élection du Bureau du CTS-JCS4

Suite à la confirmation du quorum et à la présentation de la procédure de l'élection

par le représentant du Bureau du conseiller juridique (OLC), la réunion a élu le Bureau de la 4e session du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports (STC-YCS4) comme suit :

Poste	Région	Pays	Secteur
Président	Afrique australe	Malawi	Jeunesse
1e Vice-président	Afrique de l'Ouest	Nigeria	Culture
2e Vice-président	Afrique centrale	RD Congo	Sport
3e Vice-président	Afrique de l'Est	En concertation	Jeunesse
Rapporteur	Afrique du Nord	En concertation	Culture

b. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail du CTS-JCS4

12. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendement.

VI. EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS DU CTS-JCS4

13. Le rapport de la réunion des experts de la quatrième session ordinaires du CTS-JCS4 a été présenté par la Commission de l'UA en raison de l'absence du rapporteur du CTS-JCS4. La Commission a présenté le rapport de la réunion des experts des deux dernières journées. Les questions ont fait l'objet de discussions et des décisions ont été prises, comme il est indiqué dans les sections suivantes :

14. Les ministres ont approuvé le rapport des experts avec les recommandations issues des trois séances parallèles.

VII. DÉCISIONS SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE

15. Le Président du CST-JCS4 et ministre de la Jeunesse de la République du Malawi, M. Uchizi Mkandawire, a exprimé sa gratitude à l'ancien Président du Bureau, l'Algérie, et, en l'absence de rapporteur, a demandé au Secrétariat de présenter le rapport des experts du CTS, pour examen par les ministres.

i. Présentation de la Direction Femmes, Genre et Jeunesse

1) Les participants à la réunion ont suivi une présentation du rapport des experts sur la Direction Femmes, genre et jeunesse et ont pris note du rapport des experts à cette réunion de la proposition de réformer le CTS-JCS en fusionnant le secteur de la jeunesse avec l'actuel CTS sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) pour créer un nouveau CTS sur les femmes, le genre et la jeunesse afin de s'aligner sur les réformes de l'UA.

2) À la suite des discussions, les ministres entérinent le rapport des Experts et adoptent les décisions ci-après :

a) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de réaliser une évaluation et une analyse comparative afin de déterminer l'organisation des ministères en charge de la jeunesse au niveau des États membres, ce qui pourrait orienter la décision de transférer ou non le secteur de la jeunesse au CTS sur le genre afin d'établir un CTS sur les femmes, le genre et la jeunesse ;

b) **DÉCIDENT** que, pendant que se déroule cette évaluation comparative, le secteur de la jeunesse reste dans la configuration actuelle de CTS sur la jeunesse, la culture et le sport ;

ii. Examen de la Matrice des décisions du CTS-JCS3

1) Les participants à la réunion ont pris note du rapport d'étape présenté par la Commission de l'UA sur la mise en œuvre des activités relatives aux décisions de la troisième session du CTS sur la JCS qui s'est tenue du 21 au 25 octobre 2018, à Alger (Algérie).

2) Les ministres ont approuvé la recommandation du rapport des experts et appelé les États membres à harmoniser leurs mécanismes d'établissement de rapport et à soumettre leurs rapports en temps opportun.

iii. Relations entre la Commission de l'UA et l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ)

1) Les participants à la réunion ont suivi une présentation du rapport des experts sur les relations entre l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) et la Commission de l'UA.

2) Après de longues délibérations, les ministres ont adopté les décisions ci-après :

a) **FÉLICITENT** le Comité ad hoc de la Commission de l'UA pour la tâche accomplie dans l'exécution de son mandat, et saluent le rapport intitulé : « **Rapport du Comité ad hoc de la Commission de l'Union africaine sur l'Union panafricaine de la jeunesse** » et les recommandations y afférentes ;

b) **FÉLICITENT** le Royaume du Maroc d'accueillir le siège de l'Union panafricaine de la jeunesse ;

c) **REITÈRENT** le rôle essentiel que joue la PYU dans l'organisation de la jeunesse sur le continent ;

d) **RECONNAISSENT** les défis que la PYU a dû relever dans le passé et le besoin de redynamisation ;

e) **DEMANDENT** à la Commission d'adopter une démarche par étapes afin d'aider la PYU à se constituer de manière adéquate pour remédier aux Irrégularités électorales ;

f) **DEMANDENT PAR AILLEURS** à la Commission d'entamer un processus d'engagement dans le cadre d'un protocole d'accord afin de se concentrer sur le programme de redynamisation et de réforme **;**

iv. Présentation sur l'Envoyée pour la jeunesse

1) Les participants à la réunion ont suivi un exposé du rapport des experts sur la présentation de l'Envoyée spéciale pour la jeunesse et les précisions qui ont suivi sur le rôle de l'Envoyée pour la jeunesse vis-à-vis de l'UPJ en cas d'institutionnalisation du bureau de l'Envoyée pour la jeunesse et d'octroi du statut d'agence spécialisée à l'UPJ, les ministres ont approuvé les recommandations du rapport des experts et ont adopté les décisions ci-après pour transmission aux organes politiques de l'UA :

a) **FÉLICITENT** Mme Chido Mpemba pour sa nomination en tant qu'envoyée du président de la Commission de l'Union africaine pour la jeunesse et félicitent l'envoyée pour les réalisations de son bureau ;

b) **PRENNENT NOTE** de l'état d'avancement de la ratification de la Charte africaine de la jeunesse, notant que seize (16) États membres n'ont pas ratifié la Charte et appellent à un renforcement du plaidoyer en faveur de la signature et de la ratification de la Charte africaine de la jeunesse dans les États membres qui ne l'ont pas encore fait. Le Burundi est le dernier pays à avoir ratifié le protocole en 2022 ;

c) **PRENNENT PAR AILLEURS NOTE** des recommandations de l'Envoyée de la Commission pour la jeunesse visant à modifier, conformément à l'article 31, la Charte africaine de la jeunesse afin de refléter l'évolution des aspirations de la jeunesse africaine ;

d) **DEMANDENT** à la Commission de donner des orientations sur le mécanisme permettant de répondre aux réalités émergentes et actuelles de la jeunesse africaine à travers la Charte africaine de la jeunesse ;

e) **DEMANDENT ÉGALEMENT** à la Commission de l'UA de réaliser une étude et de publier un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse depuis son adoption ;

f) **DÉCIDENT** d'institutionnaliser le Bureau du Président de la Commission de l'UA pour la Jeunesse pour assurer la continuité de la représentation des voix de la jeunesse auprès de la direction de la Commission de l'UA ;

g) **DEMANDENT** aux départements concernés de la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec l'Envoyée pour la jeunesse afin d'évaluer les incidences financières, juridiques et structurelles de l'institutionnalisation et de les soumettre aux organes politiques compétents, pour examen.

v. Rapport actualisé sur l'Initiative «Youth Connekt Africa»

1) Les participants à la réunion ont suivi un exposé du rapport des experts sur le rapport actualisé sur l'Initiative «Youth Connekt Africa».

2) Les ministres adoptent les décisions ci-après :

a) **RAPPELLENT** la décision EX.CL/Dec.1032(XXXIV) qui a créé l'Initiative «YouthConnekt Africa» comme une initiative continentale qui promeut les liens entre les jeunes et le partage des connaissances et félicitent la République du Rwanda, pour ses efforts dans la mise en œuvre du projet «Youth Connect Africa» en collaboration avec la Commission et les partenaires ;

b) **RECONNAISSENT** et saluent le leadership des 32 États membres qui ont adhéré à cette Initiative «YouthConnekt» et qui modèlent une coopération et une collaboration axées sur la connaissance en matière de développement de la jeunesse en Afrique ;

c) **EXPRIMENT** leur gratitude au PNUD pour le soutien apporté à la mise en place de l'Initiative « Youth Conneckt Africa Hub», à la République du Ghana et à la République du Sénégal pour avoir réuni les jeunes, les décideurs et les partenaires africains dans le cadre des sommets sur l'Initiative «YouthConnekt Africa» et du Forum «YouthConnekt Sahel», respectivement, et saluent les Républiques du Kenya et du Tchad qui accueilleront ces événements importants dans le courant de l'année ;

d) **PRENNENT NOTE** de l'offre faite par le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire d'abriter le Satellite Afrique du Nord de l'Initiative «Youth Connekt» et l'expression de l'intérêt pour l'organisation de la formation en faveur des experts de la jeunesse des États membres dans le cadre de l'exercice efficace du mandat de «Youth Connekt» ;

e) **INVITENT** l'Initiative «YouthConnekt Africa Hub» à travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'UA à travers des programmes de

collaboration dans les domaines du développement des connaissances sur la politique de la jeunesse, des programmes novateurs et de la mise en place d'un écosystème continental pour la jeunesse ;

f) **DEMANDENT** à la Commission de poursuivre son soutien à l'Initiative «YouthConnekt Africa Hub» en tant que plateforme d'activités innovantes de développement de la jeunesse dans les États membres, conformément à la Charte africaine de la jeunesse, à l'Initiative «1 Million Next Level» et à la Feuille de route du dividende démographique par l'élaboration de cadres pertinents de coopération ;

g) **DEMANDENT EN OUTRE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Initiative «YouthConnekt Africa Hub», de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision au cours de la prochaine session du CTS.

vi. Promotion du volontariat des jeunes et des programmes pour les jeunes professionnels en Afrique

1) Les participants à la réunion ont suivi une présentation du rapport des experts sur la promotion du volontariat des jeunes et les programmes pour les jeunes professionnels en Afrique.

2) Les ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport des experts et ont adopté les décisions qui suivent :

a) **FÉLICITENT** la Commission de l'UA pour avoir été le fer de lance du volontariat des jeunes sur le continent et pour la mise en œuvre réussie du Corps de l'Union africaine de jeunes volontaires et l'élaboration d'une politique nationale modèle de volontariat et d'un cadre continental de volontariat ainsi que de divers outils visant à promouvoir le volontariat des jeunes en Afrique ;

b) **SALUENT** les contributions des partenaires dans leur soutien à la mise en œuvre conjointe des programmes de jeunes professionnels dans le cadre de la création d'opportunités en faveur des jeunes à travers la Commission de l'UA et les organes de l'UA, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.687(XXX) qui demande à la Commission de prendre des mesures spécifiques pour veiller à ce que d'ici à 2025, 35 % de la main-d'œuvre de l'UA soit composée de jeunes ;

c) **PRENNENT NOTE** des offres faites par l'État de Libye d'accueillir une réunion africaine sur le volontariat en 2023, et des offres de la République algérienne démocratique et populaire et la de République fédérale du Nigeria d'accueillir la formation du Corps de l'UA des jeunes volontaires en 2023, ainsi que de la République arabe d'Égypte qui a proposé d'accueillir la formation du Corps de l'UA des jeunes volontaires en 2024 ;

d) **APPROUVENT** le modèle de politique nationale de volontariat de l'UA et le cadre de volontariat de l'UA comme guide de référence pour les États membres qui se lancent dans l'élaboration ou la mise à jour d'une politique, d'une stratégie ou d'un programme national de volontariat afin de s'inspirer des cadres continentaux et d'harmoniser les efforts déployés au niveau national liés à ces cadres ;

e) **DEMANDENT** aux États membres de soumettre à la Commission de l'UA leurs rapports nationaux sur le volontariat des jeunes pour l'élaboration du rapport de l'UA sur l'état du volontariat des jeunes ;

f) **RECOMMANDENT** aux États membres de financer leurs ressortissants pour servir dans le programme du Corps de l'UA de jeunes volontaires à travers le mécanisme de recrutement et de déploiement mis en place pour stimuler la participation de leurs ressortissants dans le Corps de l'UA de jeunes volontaires ;

g) **DEMANDENT** à la Commission, en accord avec le Bureau du CTS, d'élaborer et de soumettre une stratégie pour l'institutionnalisation des programmes de jeunes professionnels de l'UA, pour examen par la Conférence de l'UA et de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre de la présente décision.

vii. Rapport : Conclusions de l'événement préalable sur la jeunesse

1) Les participants à la réunion ont suivi une présentation du rapport des experts sur les conclusions de l'événement préalable du CTS sur la jeunesse.

2) Les ministres approuvent les recommandations contenues dans le rapport des experts et adoptent les décisions ci-après :

a) **PRENNENT NOTE** des conclusions de l'événement préalable/Forum du CTS sur la jeunesse qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2023 où les jeunes et les parties prenantes concernées ont délibéré et discuté des stratégies pertinents, des modèles évolutifs et des recommandations pour accélérer et mettre en œuvre l'Initiative «1 Million Next Level » à travers l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la mobilisation ainsi que la santé et le bien-être (4E et H) ;

b) **FÉLICITENT** la Commission pour l'organisation d'une telle plateforme panafricaine qui permet aux jeunes du continent d'échanger **;**

c) **DEMANDENT** à la Commission d'œuvrer à la mise en œuvre des recommandations sur la mise en œuvre accélérée de la Charte africaine de

la jeunesse, de l'Initiative « 1 Million Next Level », de la Feuille de route du dividende démographique, le dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, tel qu'adopté au cours du trente-sixième (36e) Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et d'autres priorités du continent en matière de jeunesse.

viii. Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes 2024-2030 : atteindre 300 millions de jeunes Africains grâce à l'initiative « 1 Million Next Level »

1) Les participants à la réunion ont suivi une présentation du rapport des experts sur le plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes 2024 - 2030 : atteindre 300 millions de jeunes africains grâce à l'initiative « 1 Million Next Level ».

2) Les ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport des experts et adopté les décisions suivantes :

a) **FÉLICITENT** la Commission pour le succès de la mise en œuvre de l'initiative « 1 Million by 2021 » qui a touché plus de 8 millions de jeunes entre 2019 et 2021 à travers des opportunités d'emploi, d'entrepreneuriat, d'éducation et de mobilisation (4E).

b) **PRENNENT NOTE** du lancement de l'initiative «One Million Next Level (1mNL)» par S.E. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, qui succède à l'initiative 1mby2021, qui vise à offrir à au moins 300 millions de jeunes en Afrique, des opportunités en matière de santé et de bien-être, d'éducation, d'entrepreneuriat, d'emploi et de mobilisation (4E+H) d'ici 2030.

c) **FÉLICITENT** S.E. Yoweri Museveni, président de la République d'Ouganda et S.E. Évariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi pour le lancement officiel de l'initiative « Un million », respectivement au niveau national ;

d) **FONT OBSERVER** les chevauchements et les synergies entre l'Initiative «1 Million Next Level» et le Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE), et recommandent que l'Initiative «1 Million Next Level» et son Plan d'action succèdent au Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE) ;

e) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du CTS-JCS4 pour élaborer des stratégies d'accélération par pays pour assurer la mise en œuvre accélérée de l'initiative «1 Million Next Level» au niveau national dans les États membres, afin d'en accroître la portée et l'impact ;

f) **DEMANDENT EN OUTRE** à la Commission d'élaborer un rapport annuel et une fiche d'évaluation et de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet «1 Million Next Level» par les États membres, les partenaires, les organisations de jeunesse et les parties prenantes.

ix. Initiative pour l'inclusion financière et économique des femmes et des jeunes (WYFEI) 2030

1) Les participants à la réunion ont assisté à une présentation du rapport des experts sur l'Initiative pour l'inclusion économique et financière des femmes et des jeunes (WYFEI) 2030.

2) Les ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport des experts et ont adopté les décisions ci-après :

a) **PRENNENT NOTE** du lancement de l'Initiative de l'UA pour l'inclusion financière et économique des femmes et des jeunes (WYFEI) à l'horizon 2030 et établissent des parallèles avec les initiatives qui se déroulent au niveau national, notamment en Égypte, en RDC, en Eswatini, en Éthiopie, au Congo et au Bénin ;

b) **FÉLICITENT** S.E. Dr. Monique Nsanzabaganwa, vice-présidente de la Commission, pour avoir été le fer de lance de l'initiative WYFEI 2030 et S.E. Nana Akufo-Addo, président de la République du Ghana, pour le lancement de l'Initiative WYFEI 2030 à Accra (Ghana) ;

c) **DEMANDENT** aux États membres de soutenir l'Initiative WYFEI 2030 grâce à l'harmonisation des stratégies, programmes et investissements nationaux existants en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes avec l'Initiative WYFEI 2030, et grâce à la déclinaison de l'approche par le partage des connaissances, des pratiques exemplaires, l'expérience et des ressources en vue d'obtenir un impact et la pleine mesure.

x. Représentation égale des femmes et des hommes et Initiative quota des jeunes

1) Les participants à la réunion ont assisté à une présentation du rapport d'experts sur une représentation égale des femmes et des hommes et l'initiative pour le quota des jeunes.

2) Les ministres adoptent les décisions suivantes :

a) **PRENNENT NOTE** des décisions politiques et autres de la Conférence de l'UA qui demandent à la Commission de prendre des mesures spécifiques d'ici à l'année 2025 pour réaliser la représentation égale des femmes et des

hommes (50/50) à tous les niveaux et que 35 % du personnel de l'UA soit composé de jeunes ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de réaliser des efforts de sensibilisation afin de vulgariser la représentation égale des femmes et l'initiative pour le quota des jeunes de la Commission de l'UA et de travailler en étroite collaboration avec les États membres pour décliner la mise en œuvre des initiatives de parité hommes-femmes en apportant une assistance technique par pays et en renforçant les capacités.

xi. Présentation du Fonds africain pour la jeunesse

1) Les participants à la réunion ont assisté à une présentation du rapport des experts sur le Fonds africain pour la jeunesse.

2) Les ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport des experts et adopté les décisions ci-après :

a) **FÉLICITENT** la Commission de l'UA et l'Agence de développement de l'UA – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) pour leurs efforts visant à collaborer dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour les femmes africaines (TFAW) et du Fonds pour la jeunesse africaine (AYF) ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de collaborer avec l'AUDA-NEPAD pour mettre en place un mécanisme conjoint de gouvernance et une architecture afin d'harmoniser les mécanismes de responsabilité, de gouvernance, de gestion et opérationnels du TFAW et de l'AYF ;

c) **DEMANDENT ÉGALEMENT** à l'AUDA-NEPAD de concrétiser et de mettre en œuvre le Fonds fiduciaire pour les femmes africaines (TFAW) et le Fonds pour la jeunesse africaine (AYF) ;

d) **DEMANDENT EN OUTRE** à la Commission de l'UA et à l'AUDA-NEPAD de définir les modalités de coopération concernant les mécanismes financiers de l'Union africaine en faveur des femmes et des jeunes et de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre de cette décision.

xii. Initiatives des partenaires

1) Les participants à la réunion ont assisté à une présentation du rapport des experts sur les initiatives des partenaires

2) Les ministres ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport des experts et adopté les décisions ci-après :

a) **SE FÉLICITENT** de la stratégie UA-OIT en matière d'emploi des jeunes en Afrique et demandent que cette initiative soit harmonisée avec d'autres initiatives de l'UA liées à l'emploi des jeunes, particulièrement l'initiative « 1 Million Next Level » et son plan d'action dans le cadre du pilier « Emploi ».

b) **SE FÉLICITENT ÉGALEMENT** également de la bourse UA-PNUD pour les jeunes femmes leader africaines et recommandent d'étendre cette initiative et d'établir des liens avec des initiatives similaires au niveau national ;

c) **FÉLICITENT PAR AILLEURS** la Commission de l'UA pour la mise en œuvre de la bourse de l'UA pour le numérique et l'innovation et le fonds *CivicTech* de l'UA ; et se félicitent aussi du lancement d'approches numériques et innovantes visant à garantir le leadership des jeunes dans la participation à la vie politique, **RECOMMANDENT** à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires en vue d'étendre ces initiatives dans le cadre du plan quinquennal pour le développement de la jeunesse ;

d) **PRENNENT NOTE** des initiatives de l'UNESCO lancées à l'échelle du continent pour promouvoir l'éducation en Afrique, notamment par la boîte à outils pour une éducation qui prend en compte l'égalité des genres, le programmes de bourses et la formation des enseignants.

SUR LA CULTURE

i. SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECTEUR DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE POUR LA PÉRIODE 2018 - 2022

Les ministres ont pris note du rapport :

a) **FÉLICITENT** la Commission de l'UA pour le travail accompli dans le cadre de la mise en œuvre du thème de l'année de l'UA pour 2021 : « ***Arts, culture et patrimoine : Leviers pour la construction de l'Afrique que nous voulons*** », qui a contribué à accroître la visibilité du secteur des arts, de la culture et du patrimoine dans un contexte difficile (pandémie de Covid-19) ;

b) **FÉLICITENT PAR AILLEURS** la République du Kenya et la Commission de l'Union africaine pour la signature de l'Accord de siège du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC) ;

c) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de continuer à plaider en faveur de la ratification des statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC) ;

d) **DEMANDENT EN OUTRE** à la Commission de l'UA et la République du Kenya d'accélérer le lancement du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC), ainsi que la nomination de son personnel conformément à l'accord de siège, afin que ce secrétariat temporaire puisse jouer son rôle dans le développement et la promotion de l'économie créative de l'audiovisuel et du cinéma sur le continent.

ii. LE GRAND MUSÉE D'AFRIQUE (GMA) : UN PROJET PHARE DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

a) **DEMANDENT** aux États membres d'appuyer la Commission de l'UA et l'Algérie dans la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la publicité pour la mise en œuvre intégrale du Grand musée de l'Afrique (GMA) : Projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA ;

b) **SOULIGNENT** la nécessité de renforcer l'idée de créer des musées satellites liés au GMA dans les différentes régions du continent afin de compléter les activités du GMA, et ce, dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA ;

c) **DEMANDENT** que les jeunes soient associés davantage à la mise en œuvre des programmes phares de l'UA ;

d) **INVITENT** les États membres à participer au lancement du site temporaire du GMA et à la première exposition continentale qui se tiendront à Alger (Algérie) les 14 et 15 juin 2023.

iii. SUR LE PLAN D'ACTION RÉVISÉ DE L'UA POUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

a) **APPROUVENT** le Plan d'action révisé de l'UA pour les industries culturelles et créatives et **DEMANDENT** à la Commission de l'UA de vulgariser ce plan révisé et de plaider en faveur de sa mise en œuvre par les États membres ;

b) **DEMANDENT AUSSI** aux États membres d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives en exploitant son outil de suivi après les dix (10) premières années de mise en œuvre ;

c) **ENCOURAGENT** les États membres à accélérer le processus de mise en œuvre de la décision AU/Dec.772 de la Conférence sur l'allocation de 1%

des budgets nationaux aux secteurs des arts, du patrimoine culturel et des industries créatives d'ici à 2030.

iv. SUR LE PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE (PAC) SUR LA RESTITUTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

a) **APPROUVENT** le projet de position africaine commune (PAC) sur la restitution des ressources patrimoniales et **DEMANDENT** aux États membres **d'UTILISER** la PAC comme un outil puissant dans les négociations pour la restitution des biens culturels et du patrimoine ayant fait l'objet d'un trafic illicite et dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels sur le continent ;

b) **DEMANDENT PAR AILLEURS** à la Commission de l'UA et à ses partenaires d'élaborer un plan de mise en œuvre/opérationnelle qui permettra d'assurer le suivi et l'évaluation de la restitution des ressources patrimoniales sur le continent. Ce plan doit également servir de guide en ce qui concerne les systèmes et les structures pour recevoir les ressources patrimoniales rapatriées.

v. SUR L'ACADÉMIE AFRICAINE DES LANGUES (ACALAN)

a) **DEMANDENT** aux États membres d'apporter l'appui nécessaire à l'ACALAN pour développer et promouvoir les valeurs et les cultures africaines à travers les langues africaines qui sont l'une des principales composantes de notre culture ;

b) **APPROUVENT** l'élaboration d'un projet sur la Décennie des langues africaines parallèlement à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies 2022 - 2032 qui doit être mise en œuvre dans le cadre du mandat et des programmes de l'ACALAN ;

c) **APPROUVENT** aussi le changement de dates pour la commémoration de la Semaine des langues africaines (SLA) qui doit avoir lieu du 21 au 28 février de chaque année ;

d) **DEMANDENT** à la Commission de mettre en œuvre la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec796 (XXXIV), adoptée à la 34e Session ordinaire de la Conférence tenue le 24 février 2021 sur l'utilisation du Kiswahili comme langue officielle de l'Union africaine, et de promouvoir le Kiswahili comme langue de communication au sens large en Afrique ;

e) **DEMANDENT PAR AILLEURS** que l'ACALAN et les autres institutions concernées soient soutenues financièrement dans leurs efforts pour mettre en œuvre de manière efficace la décision/AU/Dec796 (XXXIV) visant à

promouvoir efficacement le kiswahili en tant que langue de travail de l'UA et langue de communication élargie en Afrique ;

f) **DEMANDENT** à l'ACALAN de réviser le Plan d'action pour les langues en Afrique afin d'y intégrer la Décision/AU/Dec796 (XXXIV) sur le kiswahili en tant que langue de travail, de l'UA et de la langue de communication plus au sens large en Afrique.

vi. SUR LE CENTRE D'ÉTUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE (CELHTO)

a) **DEMANDENT** au CELHTO et au CIDO de renforcer leur collaboration pour la mise en œuvre du projet *Encyclopaedia Africana*, projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA pour la promotion de l'histoire sur le continent ;

b) **DEMANDENT EN OUTRE** aux États membres de promouvoir les traditions orales de l'Afrique étant donné qu'elles contribuent à l'identité africaine et permettent à l'Afrique de documenter sa véritable histoire ;

c) **RAPPELLENT** la décision EX.CL/Dec1032 (XXXIV) sur l'adoption des décisions du CTS-JCS 3 tenu à Alger (Algérie) en 2018 et qui inclut une recommandation pour le CELHTO d'élaborer son statut, pour examen et approbation par les organes politique de, l'UA et **DEMANDENT** au CELHTO de poursuivre les consultations visant à peaufiner le projet de statuts et de suivre la procédure régulière pour sa validation et son approbation. Cela doit se faire sans aucune autre incidence financière pour les États membres.

vii. SUR L'ÉTUDE SUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES EN AFRIQUE

a) **APPROUVENT** l'étude sur la promotion du travail décent dans le secteur de l'économie créative sur le continent ;

b) **DEMANDENT** aux États membres, à l'OIT, à l'UNESCO et à la Commission de l'UA de s'engager davantage dans la finalisation, l'approbation et la mise en œuvre du programme *CREATE* conformément à l'étude ;

c) **DEMANDENT ÉGALEMENT** aux ministères chargés de la jeunesse, de la culture et du travail de travailler en étroite collaboration avec l'OIT, l'UNESCO et la Commission de l'UA pour la finalisation, l'approbation et la mise en œuvre ultérieure du programme *CREATE* ;

d) **DEMANDENT EN OUTRE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO, d'explorer les possibilités et les moyens d'intégrer les

stratégies de travail décent dans le Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives.

viii. Sur la deuxième (2e) édition de *Creative Africa Nexus* (CANEX) et des activités de la Banque africaine d'Import-Export (AFREXIM Bank) sur l'économie créative

a) **SALUENT** AFREXIM Bank pour la promotion et le soutien au développement de l'économie créative sur le continent à travers le programme *Creative Africa Nexus* (CANEX) ;

b) **INVITENT** les États membres à assister et à participer à la troisième édition de CANEX au cours de l'IATF2023 qui se tiendra du 9 au 15 novembre 2023 au Caire, (Égypte) en soutenant la participation des créateurs des États membres par le biais d'expositions, de performances et de présences ;

c) **ENCOURAGENT** les États membres à adopter des politiques d'incitation fiscale pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel afin de soutenir le développement des secteurs qui promeuvent également la croissance économique dans le tourisme, l'investissement dans les infrastructures, ainsi que les services d'accueil ;

d) **ENCOURAGENT ÉGALEMENT** les États membres à élaborer des politiques qui promeuvent la protection de la propriété intellectuelle africaine, afin d'encourager une commercialisation durable de la propriété intellectuelle sur le continent ;

e) **PLAIDENT** pour que les États membres soutiennent la construction de parcs industriels dans les zones économiques spéciales afin de développer le secteur de l'habillement et du textile en augmentant la capacité de production.

ix. SUR LE FONDS AFRICAIN POUR LE PATRIMOINE MONDIAL (AWHF)

a) **RAPPELLENT** la Déclaration de la 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union sur le Fonds africain pour le patrimoine mondial (Assembly/AU/Decl.4XXXII), qui demande aux États membres de soutenir les activités du Fonds africain pour le patrimoine mondial afin de lui permettre de remplir son mandat sur le continent ;

b) **DEMANDENT** à l'AWHF de soutenir les États membres qui n'ont pas de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial à savoir : Burundi, Comores, Djibouti, Libéria, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud et Eswatini, à proposer

l'inscription d'au moins un (1) site sur la liste du patrimoine mondial d'ici à 2026.

x. SUR L'INSTITUT CULTUREL AFRIQUE-MONDE ARABE (ICAA)

a) **PRENNENT NOTE** du rapport d'activités de l'AACI ;

b) **DEMANDENT** aux États membres de continuer à soutenir l'AACI dans la mise en œuvre de ses programmes et activités afin d'accroître la visibilité de l'AACI sur le continent.

xi. SUR L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OCPA)

a) **PRENNENT NOTE** du rapport de l'OCPA ;

b) **ENCOURAGENT** les États membres à réviser leurs politiques culturelles nationales à l'aune de la Charte de la renaissance culturelle qui est entrée en vigueur en octobre 2020 ;

c) **PRENNENT NOTE** de l'offre faite par le Royaume du Maroc d'accueillir le Siège du Comité des capitales africaines de la culture et de désigner pour un cycle de trois ans une ville africaine comme une Capitale africaine de la culture suivant des critères définis, et de faire rapport sur l'état d'avancement à la 5ème session du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS5).

d) **DEMANDENT EN OUTRE aux** États membres de soutenir les travaux de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) et de veiller à ce que les politiques culturelles nationales soient mises à jour.

xii. SUR LE PROJET SELAM

a) **PRENNENT NOTE** du lancement du projet *Connect for Culture Africa* ;

b) **DEMANDENT** à la Commission de l'UA et aux États membres de soutenir le projet *Connect for Culture Africa* (CfCA) 2023-2027 de SELAM, un projet panafricain sur la promotion de l'économie créative du continent ;

c) **DEMANDENT EN OUTRE** au Projet *Connect for Culture Africa* de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'UA dans le plaidoyer pour la mise en œuvre de la décision de la Conférence AU/Dec.772 sur

l'allocation de 1 % des budgets nationaux aux secteurs des arts, du patrimoine culturel et des industries créatives d'ici à 2030.

SUR LE SPORT

1. **RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES SPORTS 2018 – 2023**

a) **DEMANDENT** à tous les États membres de participer aux réunions des régions du Conseil des sports de l'UA et de jouer un rôle actif dans les activités des régions ;

b) **EXHORTENT** tous les États membres qui doivent des arriérés sous forme de contributions au Conseil suprême du sport en Afrique (SCSA) dissoute à payer par l'intermédiaire du Conseil du sport de l'UA, étant donné que cela reste une question de vérification qui est systématiquement suivie par le Bureau de la vérification interne de la Commission de l'UA ;

c) **DEMANDENT à** la Commission d'apprécier et d'inclure tous les méga-événements sportifs organisés sur le continent dans le Rapport d'activités sur le sport ;

d) **FÉLICITENT** le Sénégal pour la performance exceptionnelle, historique et sans précédent dans les annales du football africain en remportant toutes les compétitions africaines et dans toutes les catégories ;

e) **FÉLICITENT ÉGALEMENT** la République algérienne démocratique et populaire pour l'accueilli et l'organisation des compétitions sportives exceptionnelles dans un délai très limité ;

f) **FÉLICITENT PAR AILLEURS** le Royaume du Maroc pour avoir été le premier pays d'Afrique à atteindre les demi-finales de la Coupe du monde de la FIFA dans l'histoire de ce tournoi ;

2. **POLITIQUE RÉVISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE 2023-2033**

a) **APPROUVENT** la Politique pour le développement durable du sport en Afrique 2023-2033 ;

b) **DEMANDENT** aux États membres et l'ensemble du mouvement sportif africain d'adopter et d'harmoniser la Politique de l'UA pour le développement durable des sports en Afrique.

3. **RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU CONSEIL DU SPORT DE L'UA**

a) **DEMANDENT ÉGALEMENT** à l'ensemble des parties impliquées dans les Jeux africains : les pays hôtes, les pays participants et les partenaires de respecter et se conformer aux statuts du Conseil du sport de l'UA, qui ont été approuvés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2016 ;

b) **APPROUVENT** le Conseil consultatif du sport du Conseil du sport de l'UA et le comité technique sur le sport pour le développement ;

c) **DEMANDENT** que les statuts des régions du Conseil du sport de l'UA soient harmonisés avec les statuts de l'AUSC, qui est le statut principal.

4. RAPPORT DE L'AFRIQUE SUR L'ANTIDOPAGE DANS LE MONDE

a) **APPROUVENT** la contribution des États membres à l'AMA selon le barème de contribution actuel de l'UA ;

b) **CONFIRMENT** l'Égypte en qualité de troisième membre du Conseil de fondation de l'AMA pour la période 2023-2025, aux côtés de Madagascar et du Ghana ;

c) **EXHORTENT** les États membres à s'acquitter de leurs contributions à l'AMA en temps opportun ;

d) **ENCOURAGENT** les États membres à élaborer des lois antidopage et à veiller à ce qu'ils consultent l'AMA avant toute adoption officielle afin de garantir la conformité avec le Code antidopage de l'AMA ;

e) **APPROUVENT** la représentation des membres au Conseil de fondation de l'AMA comme suit : le Botswana pour remplacer le Ghana pour la période 2024-2026, la République démocratique du Congo pour remplacer Madagascar en 2025, la Tanzanie pour remplacer l'Égypte en 2026 et la Zambie pour remplacer le Botswana en 2027.

4. DOUZIÈME (12E) ÉDITION DES JEUX AFRICAINS - RABAT 2019

a) **FÉLICITENT** le Royaume du Maroc pour le succès de l'organisation de la 12ème édition des Jeux africains 2019 ;

b) **APPELLENT** à la signature du Protocole d'accord des Jeux africains entre la Commission de l'UA et les pays hôtes au moins huit (8) ans avant les Jeux, afin de donner suffisamment de temps aux États membres pour se préparer aux Jeux ;

c) **DEMANDENT** aux États membres d'honorer leurs engagements et de s'acquitter de leurs obligations financières conformément au règlement pour la participation aux Jeux ;

d) **EXHORTENT** toutes les régions de développement du Conseil du sport de l'UA à continuer d'organiser des Jeux régionaux de la jeunesse et du troisième âge qui promeuvent les parcours de développement des entraîneurs et des athlètes pour devenir des épreuves de qualification pour les Jeux africains et d'autres compétitions internationales ;

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DES 13E JEUX AFRICAINS- ACCRA 2023

a) **DEMANDENT** aux États membres de confirmer sans délai leur participation, la sélection des codes sportifs et la nomination du chef de mission pour la 13ème édition des Jeux africains de 2023 ;

b) **APPELLENT** les États membres à soutenir la République du Ghana dans le cadre des préparatifs et de l'organisation de ces Jeux ;

c) **EXHORTENT** le pays hôte et les autres parties prenantes à l'organisation des Jeux à se conformer au protocole d'accord pour l'accueil des Jeux, aux instruments de gouvernance, aux calendriers et à la feuille de route convenus ;

d) **DEMANDENT ÉGALEMENT** aux États membres d'exprimer leur intérêt à accueillir la 14ème édition des Jeux africains 2027 et la 15ème édition des Jeux africains 2031 ;

e) **INVITENT** le Bureau du CTS-JCS à effectuer une visite dans le pays hôte des Jeux africains afin d'évaluer l'état d'avancement des préparatifs des Jeux. Les membres du Bureau prendront à leur charge les frais de la mission.

6. LA RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA SUR LES JEUX AFRICAINS 2023

a) **EXIGENT** le respect du statut du Conseil du sport de l'Union africaine par toutes les parties prenantes concernant l'organisation et la gestion des futures éditions des Jeux africains.

7. SAUVEGARDE DANS LE SPORT ET LE SPORT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (S4D) EN AFRIQUE : UN GUIDE PRATIQUE DE LA POLITIQUE À L'ACTION

a) **DEMANDENT** à l'ensemble des États membres et aux parties prenantes au sport d'élaborer une législation qui protège les athlètes, les administrateurs,

les spectateurs et les membres du public impliqués dans l'environnement sportif.

8. **PRÉSENTATION PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION (FIFA) SUR LE PROGRAMME « FOOTBALL POUR LES ÉCOLES » ET PAR LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF) SUR «LE CHAMPIONNAT AFRICAIN DE FOOTBALL SCOLAIRE»**

a) **APPELLENT AU** renforcement de la collaboration entre l'UA, la FIFA et la CAF ;

b) **EXHORTENT** les États membres à appuyer la mise en œuvre du Programme de football pour les écoles de la FIFA et du Championnat africain de football scolaire de la CAF afin de promouvoir la participation de masse, le développement d'un football de qualité, les compétences de vie et l'éducation aux valeurs sociales, conformément aux aspirations de *l'Afrique que nous voulons* de l'Agenda 2063.

VIII. Adoption du rapport de la réunion ministérielle

Le rapport de la réunion ministérielle sur la jeunesse, la culture et le sport a été adopté avec des amendements.

IX. DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME (5e) SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT

La cinquième session ordinaire du CTS-JCS se tiendra en 2025, la République arabe d'Égypte, la République du Rwanda et l'État de Libye ont manifesté leur intérêt à accueillir le CTS-JCS 5.

X. QUESTIONS DIVERSES

1. La Directrice exécutive de l'AUDA-NEPAD, S.E. Mme Nardos Bekele-Thomas a présenté l'initiative *Energize Africa*. Cette initiative cible les jeunes professionnels afin d'améliorer l'efficacité du secteur public, les centres d'innovation pour stimuler la recherche et le développement axés sur les solutions, et les possibilités d'entrepreneuriat pour les jeunes populations africaines afin d'améliorer leur bien-être socioéconomique. , S.E. Mme Nardos Bekele-Thomas a demandé aux États membres de soutenir l'initiative.

XI. SÉANCE DE CLÔTURE

S.E. Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, a, dans son allocution de clôture, remercié les ministres, les États

membres et les partenaires présents à la réunion. Elle a félicité les participants à cette session pour les délibérations fructueuses et la tâche accomplie, ce qui a permis de prendre des décisions pertinentes sur les secteurs de la jeunesse, de la culture et du sport. Elle a souligné que c'est grâce à la mise en œuvre de ces décisions que les secteurs accompliront des progrès dans le cadre de l'autonomisation des jeunes du continent afin qu'ils contribuent au développement socio-économique et culturel du continent.

S.E. Uchizi Mkandawire, président du bureau du STC-YCS4, ministre de la Jeunesse et du Sport de la République du Malawi, a procédé à la clôture officielle de la réunion. Le président a remercié les ministres pour leur participation à la réunion et leurs conseils sur le programme jeunesse, culture et sport pour les deux prochaines années. Il a, pour conclure, remercié le Bureau élu pour le soutien apporté aux délibérations.